

12. Emprunt no. 2009-047 relatif au prolongement du réseau d'eau jusqu'à la rue Belvédère-sur-le-Fleuve – refinancement de l'emprunt par billets en renouvellement d'une émission de billets;
13. Emprunt no. 2009-047 relatif au prolongement du réseau d'eau jusqu'à la rue Belvédère-sur-le-Fleuve – offre de service d'une institution financière pour le refinancement de l'emprunt;
14. Service incendie – date officielle de l'inauguration de la caserne et désignation du bâtiment;
15. Service incendie – demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre d'un programme d'aide financière géré par la MRC de la Haute-Côte-Nord ;
16. Achat d'une partie d'un terrain privé en vue d'augmenter la valeur et le potentiel de vente du terrain municipal adjacent à ce terrain et abrogation de la résolution no. 15-07-1928;
17. Problématique du réseau routier municipal relativement aux intersections de la route 138 – abrogation de la résolution du conseil no. 11-12-1024 et demande d'une rencontre avec le ministère des Transports;
18. Projet de mise aux normes en eau potable et d'assainissement des eaux usées- approbation de la programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ 2014-2018;
19. Demande d'achat d'une partie d'un terrain municipal portant le numéro 4 343 664 situé dans le secteur de la rue du Versant;
20. Correspondance et informations :
 - Lettre de la municipalité des Escoumins du 24 septembre 2015 refusant d'acquiescer à la demande du conseil de diminuer les coûts du service de déneigement de la rue Otis effectué par la municipalité des Escoumins,
 - Premier forum Nord-Côtier « Les femmes, la gouvernance et le développement régional » à Sept-Îles les 6, 7 et 8 novembre 2015,
21. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Mathilde Paré Désilets, responsable en psychomotricité – demande d'aide financière pour des cours de natation pour personnes atteintes d'un handicap,
 - Association du hockey mineur des Escoumins – demande de commandite pour le 44^e tournoi de hockey mineur;
 - Municipalité de Longue-Rive – invitation à la 13^e édition du souper vins et fromages le 8 novembre 2015 ;
22. Varia :
23. Période de questions;
24. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

15-10-1975 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

- Report du point 5 « Désignation d'un pro-maire » à la prochaine séance,
- Ajout à Varia le point suivant :
 - Construction du bâtiment devant abriter un CPE – choix d'une firme pour un mandat d'exécution des plans et devis pour soumission dans les disciplines de la mécanique et électricité,
- Retrait du point 10 « Démission de la conseillère Manon Brassard »,
- Retrait du point 11 « Adoption du premier règlement no. 2015-097 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 120-Pi à même la zone 121-R en vue de permettre les sous-groupes unifamilial isolé et jumelé, bifamilial isolé, trifamilial, bifamilial et trifamilial jumelé; »,

Lire au point 16 « Entente entre M. Bob Veilleux et la municipalité concernant l'acquisition par la municipalité d'une partie de terrain appartenant à M. Veilleux (réf. résolution no. 15-07-1928) » au lieu de « Achat d'une partie d'un terrain privé en vue d'augmenter la valeur et le potentiel de vente du terrain municipal adjacent à ce terrain et abrogation de la résolution no. 15-07-1928 »,

- Retrait de la demande d'aide financière de Mathilde Paré Désilets, responsable en psychomotricité, au point 22,

décalant ainsi tous les points et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

15-10-1976 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, tel que présenté.

15-10-1977 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard

APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2015, tel que présenté.

15-10-1978 Dépôt des états financiers trimestriels au 30 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} juillet 2015 au 30 septembre 2015, tel que présenté par la directrice générale.

15-10-1979 Dépôt de la liste des comptes de septembre 2015 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de septembre 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **97 435.29 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-09 | | |
|---|--|-------------|
| Aménagements Yves Demers | Photographe évènement archéo topo 14 juin | 100.00 \$ |
| Aréo-Feu | Test annuel pompe portative | 1 027.88 \$ |
| Art Lettrage | Affichage Marina - Guichet automatique - Cercle des fermières et âges d'or | 240.00 \$ |
| Bétons provincial | Poussière de pierre voirie | 246.22 \$ |
| Camping Bon-Désir | Achat balance inventaire | 31.85 \$ |
| Dicom | Transport | 26.30 \$ |
| Distribution Chlore Saguenay | Chlore | 544.52 \$ |
| Environnex | Test d'eau | 883.21 \$ |
| Équipement GMM | Contrat service photocopieur | 120.36 \$ |
| G.L.R. | Aliments – fourniture entretien – traiteur | 217.34 \$ |
| Gauthier Transport | Transport | 26.71 \$ |
| ICO Technologies | Contrat support annuel target sécurité civile | 459.90 \$ |
| Les Entreprises Carl Brassard | Travaux nacelle | 1 029.80 \$ |
| Les Entreprises Forestières Memotech inc. | Travaux localisation du tracé sentier diversité | 4 024.12 \$ |

| | | | |
|--|--|---------------------|---------|
| Les laboratoires d'expertise de Québec | Expertise béton 31 mai au 1 aout 2015 | 3 872.76 \$ | |
| Louis-Philippe Lepage | Fourniture entretien bâtiments | 388.27 \$ | |
| Mario Duchesne électrique | Vérification et débranchement chauffage archéo | 416.95 \$ | |
| Maxxum gestion d'actifs | Contrat auscultation des chaussées (rés. 15-06-1900) | 3 506.74 \$ | |
| Monique Brunet, architecte | Plan architecte bâtiment CPE | 5 499.83 \$ | |
| Papeterie du Fleuve | Classeur urbanisme | 183.95 \$ | |
| PG Govern | Intervention informatique - achat 3 licences antivirus (3 ans) | 1 443.79 \$ | |
| Pièces d'autos Deschênes | Matériel intervention service incendie - Achat 2 aspirateurs déchets sec et humide salle de quilles et édifice municipal | 652.49 \$ | |
| Produits BCM | Calvette rang St-Jospeh – équipement aqueduc | 949.27 \$ | |
| Restaurant Chez Manon | Repas pompiers pour intervention incendie | 78.02 \$ | |
| S.R.V. (Constructions) | Sables + travaux pelle aménagement phase II camping – nivelage chaussée rue du Fleuve, Bersaco, Graniber, lac-à-Raymond, 23, route 138 – balayage rue du quai – travaux creusage entrée d'eau 99, Principale - voyage gravier chemin St-Pierre | 7 525.12 \$ | |
| Terrassement Pavage SL | Travaux d'excavation 70B, Principale - asphalte Rue du bassin | 1 046.28 \$ | |
| Test-air sans borne | Pièce borne incendie | 149.47 \$ | |
| Transport Imbeault | Réparation borne-fontaine | 8.05 \$ | |
| Tremblay Bois Mignault | Rédaction entente CPE - contrat planitaxe - service juridique première ligne | 4 474.38 \$ | |
| Vip Kenwood | Contrat service septembre 2015 | 173.27 \$ | |
| TOTAL: | | 39 346.85 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-09 | | | |
| La Croix Bleue | Assurance collective | 1 917.71 \$ | 5436 |
| Johanne Maltais | Frais conciergerie | 340.00 \$ | 5443 |
| Luc Caron | Dommage et intérêt | 258.34 \$ | 5444 |
| Bell Canada | Télécommunication | 137.15 \$ | 5445 |
| Municipalité Escoumins | Déneigement rue Otis 2014-2015 | 3 951.00 \$ | 5447 |
| Camping Bon-Désir | Remboursement TVQ | 1 120.62 \$ | 5448 |
| Petite caisse | Change guichet automatique | 5 000.00 \$ | 5450 |
| Petite caisse | Change guichet automatique | 5 000.00 \$ | 5451 |
| Fisa | Cotisation syndicale | 110.26 \$ | 5453 |
| Poste Canada | Info municipal du 15 septembre 2015 | 59.95 \$ | 5456 |
| Bell Mobilité | Télécommunication cellulaire | 179.60 \$ | 5457 |
| Centre Archéo Topo | Projet réfection bâtiment archéo topo | 1 108.13 \$ | 5458 |
| Joëlle Pierre | Frais déplacement | 14.94 \$ | 5459 |
| Antonin L'Heureux | Rémunération service location polyvalente | 105.00 \$ | 5460 |
| Croix-Rouge | Entente de service annuel | 150.00 \$ | 5462 |
| Municipalité Sacré-Cœur | Intervention incendie | 533.46 \$ | 5463 |
| Municipalité Tadoussac | Intervention incendie, logiciel target et formation, vêtement préventionniste | 3 101.98 \$ | 5464 |
| Valérie Hovington | Rémunération bibliothèque responsable | 405.00 \$ | 5465 |
| Thermapro | Climatiseur bureau administratif | 2 931.86 \$ | 5466 |
| Bell Canada | Télécommunication caserne | 137.10 \$ | 5467 |
| Enseigne aux quatre vents | Affichage archéo topo | 6 573.70 \$ | 5468 |
| Poste Canada | Info municipal du 18 septembre 2015 | 59.95 \$ | 5469 |
| Poste Canada | Info municipal du 25 septembre 2015 | 59.95 \$ | 5470 |
| La Croix Bleue | Assurance collective | 1 829.37 \$ | 5471 |
| Poste Canada | Info municipal du 23 septembre 2015 | 59.95 \$ | 5472 |
| Municipalité Sacré-Cœur | Intervention incendie 13 août 2015 | 290.70 \$ | 5473 |
| MRC Haute-Côte-Nord | Impression plan projet construction bâtiment CPE | 17.98 \$ | 5474 |
| Bell Conférence | Télécommunication | 89.57 \$ | Accès D |
| Carte Corpo-rate | Frais carte essence machineries | 465.84 \$ | Accès D |

| | | | |
|--------------------|--|---------------------|---------|
| Carte Corpo-rate | Frais carte essence machineries | 586.94 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité lumières de rues 64 jours | 31.35 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité caserne 29 jours | 162.99 \$ | Accès D |
| Revenu Canada | Retenues à la source | 3 585.00 \$ | Accès D |
| Revenu Québec | Retenues à la source | 8 694.28 \$ | Accès D |
| Videotron | Télécommunication et internet | 349.67 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité lumières de rues 64 jours base plein air | 33.57 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité station chlore 64 jours | 39.11 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité station pompage 64 jours | 271.01 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité aréna 64 jours | 296.53 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité hangar d'avion 64 jours | 386.39 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité édifice 64 jours | 589.43 \$ | Auto |
| Hydro-Québec | Électricité lumières de rues | 1 113.48 \$ | Auto |
| Standard life | Cotisation RPA | 1 825.14 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 53 974.00 \$ | |
| TOTAL: | | 93 320.85 \$ | |

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-09 | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------|---------|
| B.F.T. Bowling | Réparation équipement moniteur | 246.47 \$ | |
| Camping Bon-Désir | Achat inventaire aliments | 180.79 \$ | |
| G.L.R. | Aliments | 362.74 \$ | |
| TOTAL: | | 790.00 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-09 | | | |
| Rusdell J.B. Productions | Musicien soirée salsa | 700.00 \$ | 5461 |
| Brasserie Labatt | Alcool | 671.78 \$ | Accès D |
| Brasserie Labatt | Alcool | 1 400.47 \$ | Accès D |
| Vidéotron | Télécommunication et câble | 102.51 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 449.63 \$ | Auto |
| Visa Desjardins | Location paiement direct | 0.05 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 3 324.44 \$ | |
| TOTAL: | | 4 114.44 \$ | |

Camping Bon-Désir :

15-10-1980 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de septembre 2015, tels que mentionnés dans le rapport.

15-10-1981 Dépôt de la liste des comptes de septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de septembre 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **27 071,70 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

| LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-09 | | | |
|---|---|---------------------|---------|
| Arctic glacier | Glace | 136.80 \$ | |
| Constructions S.R.V. | Location pelle et tracteur | 850.81 \$ | |
| Eugène Allard | Fourniture entretien ménager | 501.03 \$ | |
| G.L.R. | aliments pour activités | 522.28 \$ | |
| Les Entreprises Carl Brassard | Fourniture électricité | 11.05 \$ | |
| Louis-Philippe Lepage | Fourniture travaux publics | 543.70 \$ | |
| Municipalité des Bergeronnes | Test d'eau, fourniture de bureau, timbres - remboursement TVQ - assurance | 1 278.29 \$ | |
| Produits BCM ltée | Fourniture réseau d'eau | 556.86 \$ | |
| Rénovations J.M.B.R. | Fourniture entretien bâtiments | 554.61 \$ | |
| Service pause café mat inc. | Aliments | 100.85 \$ | |
| Solugaz | Gaz propane | 671.24 \$ | |
| Transport Imbeault | Réparation pneu | 11.50 \$ | |
| TOTAL: | | 5 739.02 \$ | |
| LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-09 | | | |
| Boulangerie artisanale La P'tite Cochonne | Activité camping dégustation champêtre | 21.00 \$ | 502 |
| Marie-Sylvie Boulianne | Activité camping western | 45.00 \$ | 504 |
| Les Croisières Neptune | Croisière | 4 723.32 \$ | 505 |
| Renaud Bouchard | Déplacement | 70.00 \$ | 506 |
| Luc Michaud | Chansonnier activité camping | 25.00 \$ | 507 |
| Bell Canada | Télécommunication | 72.77 \$ | 508 |
| Renaud Bouchard | Déplacement | 210.00 \$ | 509 |
| Restaurant du Boisé | Préparation repas pour activité sociale | 40.00 \$ | 510 |
| Daniel Bertrand Bouchard | Réparation laveuse | 90.00 \$ | 511 |
| Gaétan Hovington | Location fendeuse | 100.00 \$ | 512 |
| Yves Lessard | Bois | 300.00 \$ | 513 |
| Gérald Lessard | Bois | 200.00 \$ | 514 |
| Les Entreprises Essipit | Croisières | 2 413.02 \$ | 515 |
| Bell Canada | Télécommunication | 323.48 \$ | Accès D |
| Bell Mobilité | Internet | 120.74 \$ | Accès D |
| Bell Mobilité | Internet | 158.17 \$ | Accès D |
| Carte Corpo-rate | Essence machineries | 382.90 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 113.77 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 149.27 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 332.34 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 358.97 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 499.14 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 791.22 \$ | Accès D |
| Hydro-Québec | Électricité | 919.27 \$ | Accès D |
| Revenu Canada | Retenues à la source | 2 139.97 \$ | Accès D |
| Revenu Québec | Retenues à la source | 5 187.08 \$ | Accès D |
| Visa Desjardins | Location paiement direct | 1 546.25 \$ | Auto |
| SOUS-TOTAL: | | 21 332.68 \$ | |
| TOTAL: | | 27 071.70 \$ | |

15-10-1982 Achat de prêts-à-camper

CONSIDÉRANT QUE le prêt-à-camper est un concept d'hébergement devenu à la mode au Québec pour les campeurs qui désirent voyager léger;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire implanter 2 équipements de ce type d'hébergement au camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont vendus au coût d'environ 15 000, \$ chacun, incluant l'ameublement,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité procède à l'achat de 2 prêts-à-camper pour un montant d'environ 30 000, \$, incluant l'ameublement;

QUE le conseil approprié les deniers nécessaires à même le fonds d'exploitation du camping Bon-Désir.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

15-10-1983 Emprunt no. 2009-047 relatif au prolongement du réseau d'eau jusqu'à la rue Belvédère-sur-le-Fleuve – refinancement de l'emprunt par billets en renouvellement d'une émission de billets

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Bergeronnes souhaite emprunter par billet un montant total de 123 100 \$:

| Règlements d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2009-047 | 123 100 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes avait, le 19 octobre 2015, un montant de 123 100 \$ à renouveler sur un emprunt original de 153 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 2009-047;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 123 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-047 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| 2016 | 6 800 \$ |
| 2017 | 7 100 \$ |
| 2018 | 7 100 \$ |
| 2019 | 7 400 \$ |
| 2020 | 7 600 \$ (à payer en 2020) |
| 2020 | 87 100 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Bergeronnes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-047, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité des Bergeronnes emprunte 123 100 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

15-10-1984 Emprunt no. 2009-047 relatif au prolongement du réseau d'eau jusqu'à la rue Belvédère-sur-le-Fleuve – offre de service d'une institution financière pour le refinancement de l'emprunt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-St-Laurent pour son emprunt par billets en date du 20 octobre 2015 au montant de 123 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-047. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|-----------|-----------|-----------------|
| 6 800 \$ | 2,61000 % | 20 octobre 2016 |
| 7 100 \$ | 2,61000 % | 20 octobre 2017 |
| 7 100 \$ | 2,61000 % | 20 octobre 2018 |
| 7 400 \$ | 2,61000 % | 20 octobre 2019 |
| 94 700 \$ | 2,61000 % | 20 octobre 2020 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

15-10-1985 Service incendie – date officielle de l'inauguration de la caserne et désignation du bâtiment

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'inauguration officielle de la caserne ainsi qu'à la désignation de ce bien du patrimoine collectif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse, reste unanime quant à une suggestion déposée à la table de désigner le bâtiment de la caserne du nom d'un membre de la collectivité dont l'implication au sein du service incendie des Bergeronnes est reconnue comme ayant été exceptionnelle dans le passé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la date de l'inauguration officielle de la caserne soit fixée au 26 octobre 2015 à 11h,

DE nommer le bâtiment de la caserne « Édifice Charles-Edmond Lessard ».

15-10-1986 Service incendie – demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre d'un programme d'aide financière géré par la MRC de la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes prévoit la formation de 11 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

15-10-1987 Entente entre M. Bob Veilleux et la municipalité concernant l'acquisition par la municipalité d'une partie de terrain appartenant à M. Veilleux (réf. résolution no. 15-07-1928)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a convenu d'une entente avec M. Bob Veilleux pour l'achat d'une partie de terrain par la municipalité, tel que montré sur un plan de Jean Roy, arpenteur-géomètre en date du 11 septembre 2015, portant le numéro de minute 7459;

CONSIDÉRANT QUE M. Veilleux a informé la municipalité que sa propriété, incluant ce terrain, a été vendue à Christian-Bernard Oyourou au cours des dernières semaines, que ce dernier a été mis au courant de l'entente intervenue entre Bob Veilleux et la municipalité et qu'il s'est engagé à la respecter en lui donnant suite, et qu'une clause à l'effet d'obliger le nouveau propriétaire à respecter ladite entente a été insérée à l'acte de vente intervenu entre Bob Veilleux et Christian-Bernard Oyourou;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité mandate Mme Nathalie Ross, notaire, afin de finaliser le dossier d'acquisition de l'immeuble d'une superficie de 148,6 m² avec le nouvel acquéreur du terrain de M. Bob Veilleux, soit Christian-Bernard Oyourou.

15-10-1988 Problématique du réseau routier municipal relativement aux intersections de la route 138 – abrogation de la résolution du conseil no. 11-12-1024 et demande d'une rencontre avec le ministère des Transports

CONSIDÉRANT QU'à la fin des années 70 et au début des années 80, le ministère des Transports et la municipalité des Bergeronnes en venaient à une entente sur un nouveau tracé dans le cœur du village comportant 4 intersections;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé répondait aux normes de l'époque,

CONSIDÉRANT l'augmentation du trafic routier au cours des 35 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les normes du ministère se sont adaptées et ont évolué au fil de ces mêmes années;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque intersection, la distance de visibilité demeure problématique et ne répond plus aux nouvelles normes;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa construction, ce nouveau tracé a connu son lot d'accidents de gravité différente;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit que d'une question de temps avant qu'un accident mortel ne se produise;

CONSIDÉRANT QU'en 2002, un coroner demandait des accès sécuritaires pour accéder au village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des démarches auprès du ministère des Transports afin que ce dernier revoie l'aménagement des intersections;

CONSIDÉRANT QU'en signe de bonne foi, la Municipalité acceptait, par sa résolution 11-12-1024, de fermer la rue de la Rivière à condition que le ministère présente un plan de réaménagement des intersections;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} septembre 2015, le ministère présentait un plan de réaménagement des intersections;

CONSIDÉRANT QUE selon cette proposition, un automobiliste circulant en direction Est, verrait diminué de 75% sa possibilité d'accéder directement au côté Nord du village, puisque 3 des 4 accès dans cette direction seraient fermés et que la seule entrée disponible se retrouverait à l'extrémité Est du village;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a clairement oublié de donner un accès du côté Ouest aux véhicules hors normes devant contourner le viaduc;

CONSIDÉRANT le manque de sérieux dans la proposition du ministère;

CONSIDÉRANT le manque d'imagination dans les solutions proposées;

CONSIDÉRANT l'absence d'écoute lors de la présentation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère savait très bien que sa proposition était inacceptable avant même sa présentation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS;
le conseiller Charles Lessard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité refuse l'ensemble du projet de plan de réaménagement des intersections présenté par le ministère des Transports le 1^{er} septembre 2015;

QUE la municipalité abroge la résolution 11-12-1024 qui demandait au ministère des Transports de fermer la rue de la Rivière;

QUE la municipalité invite le ministère des Transports à venir s'asseoir avec les représentants de la municipalité de manière à connaître les besoins et apporter plus d'imagination dans leurs solutions afin de respecter la municipalité et les gens qui y habitent.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère responsable de la région Côte-Nord, M. Pierre Arcand, au ministre des Transports, M. Robert Poëti et à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

15-10-1989 Projet de mise aux normes en eau potable et d'assainissement des eaux usées- approbation de la programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

15-10-1990 Demande d'achat d'une partie d'un terrain municipal portant le numéro 4 343 664 situé dans le secteur de la rue du Versant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'achat d'une partie de terrain appartenant à la municipalité correspondant à une partie du lot 4 343 664;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est desservi par les services d'aqueduc et d'égout, mais que certaines contraintes, entre autres, la proximité de l'usine Bersaco, peuvent rendre moins attrayante la vente de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte de vendre un terrain municipal correspondant à une partie du lot 4 343 664 au coût de 6, \$ du mètre²,

QUE le montant total de la vente soit déterminé d'après la superficie réelle du terrain apparaissant sur le plan d'arpentage officiel que l'acheteur devra déposer à la municipalité avant la signature de l'acte notarié,

QUE l'acheteur s'engage à :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente,
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais, s'il y a lieu,
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente. »

Correspondance et informations :

- Lettre de la municipalité des Escoumins du 24 septembre 2015 refusant d'acquiescer à la demande du conseil de diminuer les coûts du service de déneigement de la rue Otis effectué par la municipalité des Escoumins,
- Premier forum Nord-Côtier « Les femmes, la gouvernance et le développement régional » à Sept-Îles les 6, 7 et 8 novembre 2015,

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

15-10-1991 Association du hockey mineur des Escoumins – demande de commandite pour le 44^e tournoi de hockey mineur

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une participation financière de 50, \$ à l'Association du hockey mineur des Escoumins.

15-10-1992 Municipalité de Longue-Rive – invitation à la 13^e édition du souper vins et fromages le 8 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS;

QUE le conseil décline l'invitation lancée par la municipalité de Longue-Rive du souper vins et fromages du 8 novembre prochain.

VARIA :

15-10-1993 Construction du bâtiment devant abriter un CPE – choix d'une firme pour un mandat d'exécution des plans et devis pour soumission dans les disciplines de la mécanique et électricité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur invitation pour un mandat d'exécution des plans et devis pour soumission dans les disciplines de la mécanique et électricité pour la réalisation du projet de construction du bâtiment devant abriter un centre de la petite enfance (CPE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions conformes dans les délais prescrits, soit :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | MONTANT (taxes exclues) |
|---|-------------------------|
| Stantec Experts-conseil ltée (Rimouski) | 15 900, \$ |
| Bouthillette Pariseau (Québec) | 11 750, \$ |
| Groupe-conseil TDA (Baie-Comeau) | 12 000, \$ |

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme et que la soumission déposée par la firme Bouthillette Pariseau est la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la soumission de la firme Bouthillette Pariseau pour un mandat d'exécution des plans et devis pour soumission dans les disciplines de la mécanique et électricité pour la réalisation du projet de construction du bâtiment devant abriter un centre de la petite enfance (CPE) au coût de 11 700, \$;

QUE le conseil approprié les deniers nécessaires à même le fonds prévu au budget pour ce projet.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

15-10-1994 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Johanne Bouchard demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 19h31.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.